



Taux horaires recommandés pour un électricien de construction

Une initiative de la CMEQ

En vigueur au 31 mai 2017



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Protège le public

Taux horaires recommandés pour un électricien de construction ¹

TEMPS

Résidentiel léger

SIMPLE ET DEMI

Résidentiel lourd

SIMPLE DOUBLE

Institutionnel, Commercial Industriel

SIMPLE DOUBLE

Industriel lourd

SIMPLE DOUBLE

Génie civil et voirie

SIMPLE DOUBLE

Taux horaires selon les conventions collectives

36,29 \$ 54,44 \$ 38,37 \$ 76,74 \$ 38,67 \$ 77,34 \$ 41,47 \$ 80,14 \$ 38,69 \$ 77,38 \$

Vacances

4,72 \$ 7,08 \$ 4,99 \$ 9,98 \$ 5,03 \$ 10,05 \$ 5,39 \$ 10,42 \$ 5,03 \$ 10,06 \$

Avantages sociaux

6,47 \$ 6,47 \$ 6,50 \$ 6,50 \$ 6,73 \$ 6,73 \$ 6,77 \$ 6,77 \$ 6,73 \$ 6,73 \$

Taxes sur les assurances

0,22 \$ 0,22 \$ 0,22 \$ 0,22 \$ 0,24 \$ 0,24 \$ 0,24 \$ 0,24 \$ 0,24 \$ 0,24 \$

Indemnité pour équipements de sécurité

0,60 \$ 0,60 \$ 0,65 \$ 0,65 \$ 0,80 \$ 0,80 \$ 0,80 \$ 0,80 \$ 0,60 \$ 0,60 \$

Fonds de formation

0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$ 0,15 \$

Fonds d'indemnisation

0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$ 0,02 \$

Coût des avantages sociaux

12,18 \$ 14,54 \$ 12,53 \$ 17,52 \$ 12,97 \$ 17,99 \$ 13,37 \$ 18,40 \$ 12,77 \$ 17,80 \$

Inspection RBQ

1,09 \$ 1,61 \$ 1,15 \$ 2,24 \$ 1,16 \$ 2,25 \$ 1,24 \$ 2,33 \$ 1,16 \$ 2,26 \$

Cotisation à l'AECQ et l'ACRGQ

0,03 \$ 0,03 \$ 0,03 \$ 0,03 \$ 0,03 \$ 0,03 \$ 0,03 \$ 0,03 \$ 0,06 \$ 0,06 \$

Prélèvement CCQ

0,35 \$ 0,50 \$ 0,37 \$ 0,69 \$ 0,33 \$ 0,66 \$ 0,35 \$ 0,68 \$ 0,33 \$ 0,66 \$

Coût des frais horaires fixes

1,47 \$ 2,14 \$ 1,55 \$ 2,96 \$ 1,52 \$ 2,94 \$ 1,62 \$ 3,04 \$ 1,55 \$ 2,97 \$

Cotisation à l'AECQ

0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$ 0,12 \$

Frais fixes RBQ

0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$ 0,41 \$

Licence CMEQ

0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$ 0,23 \$

Cotisation CMEQ

0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$ 0,39 \$

Coût des frais annuels fixes

1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$ 1,15 \$

Régime de rentes du Québec (RRQ)

2,27 \$ 3,37 \$ 2,40 \$ 4,73 \$ 2,41 \$ 4,77 \$ 2,58 \$ 4,94 \$ 2,41 \$ 4,77 \$

Assurance parentale (RQAP)

0,31 \$ 0,47 \$ 0,33 \$ 0,67 \$ 0,34 \$ 0,67 \$ 0,36 \$ 0,69 \$ 0,34 \$ 0,67 \$

Assurance-emploi (AE)

0,73 \$ 1,09 \$ 0,77 \$ 1,54 \$ 0,78 \$ 1,55 \$ 0,83 \$ 1,61 \$ 0,78 \$ 1,55 \$

CNESST

1,73 \$ 2,55 \$ 1,83 \$ 3,54 \$ 1,84 \$ 3,57 \$ 1,97 \$ 3,70 \$ 1,84 \$ 3,57 \$

Fonds des services de santé (FSS)

1,09 \$ 1,61 \$ 1,15 \$ 2,24 \$ 1,98 \$ 3,84 \$ 2,11 \$ 3,98 \$ 1,98 \$ 3,84 \$

Coût des avantages sociaux gouvernementaux

6,13 \$ 9,09 \$ 6,48 \$ 12,72 \$ 7,35 \$ 14,40 \$ 7,85 \$ 14,92 \$ 7,35 \$ 14,40 \$

Coût de main-d'œuvre

57,22 \$ 81,35 \$ 60,08 \$ 111,09 \$ 61,66 \$ 113,82 \$ 65,46 \$ 117,66 \$ 61,51 \$ 113,70 \$

Camion (A)

9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$ 9,29 \$

Équipements et outillage de base (A)

1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$ 1,93 \$

Coût des équipements

11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$ 11,22 \$

Taux horaires avant frais généraux

68,44 \$ 92,57 \$ 71,30 \$ 122,31 \$ 72,88 \$ 125,04 \$ 76,68 \$ 128,88 \$ 72,73 \$ 124,92 \$

Frais généraux de 25 % (B)

17,11 \$ 17,11 \$ 17,83 \$ 17,83 \$ 18,22 \$ 18,22 \$ 19,17 \$ 19,17 \$ 18,18 \$ 18,18 \$

Taux horaires avant profit

85,55 \$ 109,68 \$ 89,13 \$ 140,14 \$ 91,10 \$ 143,26 \$ 95,85 \$ 148,05 \$ 90,91 \$ 143,10 \$

Profit de 10 % (C)

9,51 \$ 12,19 \$ 9,90 \$ 15,57 \$ 10,12 \$ 15,92 \$ 10,65 \$ 16,45 \$ 10,10 \$ 15,90 \$

Taux horaires recommandés ²

95,06 \$ 121,87 \$ 99,03 \$ 155,71 \$ 101,22 \$ 159,18 \$ 106,50 \$ 164,50 \$ 101,01 \$ 159,00 \$

1. Les taux horaires recommandés ne comprennent que le coût horaire d'un compagnon électricien effectuant seul une heure d'ouvrage de type régulier.

2. Le prix des matériaux et des fournitures, ainsi que le montant de la TPS et de la TVQ doivent être ajoutés aux taux horaires.

De plus, des frais de déplacement peuvent être facturés en supplément.

Détails

Taux horaires de base

Les taux horaires et les avantages sociaux versés aux employés sont établis par convention collective et décret gouvernemental, lesquels sont obligatoires. Le maître électricien ne peut y déroger sans enfreindre la loi.

Frais horaires fixes

Pour exercer son métier en conformité avec les lois qui régissent le domaine de la construction, l'entrepreneur doit obligatoirement remettre, pour chaque heure travaillée, les montants décrits ci-dessous aux organismes suivants :

Régie du bâtiment du Québec

2,50 % du taux horaire de base, des vacances et des avantages imposables pour les frais d'inspection.

Association des entrepreneurs en construction du Québec

0,03 \$ de l'heure travaillée.

Commission de la construction du Québec

0,75 % du taux horaire et des vacances. Dans le cas de la construction résidentielle légère et lourde, une contribution sectorielle supplémentaire de 0,04 \$ par heure travaillée est ajoutée.

Frais annuels fixes

En supplément des frais horaires fixes, l'entrepreneur doit verser aux organismes suivants, une fois par an, les frais annuels fixes tels que précisés ci-dessous :

Association des entrepreneurs en construction du Québec

Frais fixes 225 \$

Régie du bâtiment du Québec

Frais fixes 787,23 \$

Corporation des maîtres électriciens du Québec

Cotisation annuelle 740,97 \$ au 1^{er} août 2017

Maintien de licence 450,31 \$

Avantages sociaux des programmes gouvernementaux¹

Ces avantages sont communs et obligatoires à l'ensemble des travailleurs du Québec :

Régime de rentes du Québec

5,40 % du taux horaire, des vacances et des avantages imposables.

Le maximum annuel par employé est de 2 797,20 \$.

Régime québécois d'assurance parentale

0,767 % du taux horaire et des avantages imposables en argent.

Le maximum annuel par employé est de 556,08 \$.

Assurance-emploi

1,27 % du taux horaire et des vacances, multiplié par 1,4.

La cotisation annuelle maximum est de 912,11 \$.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (Unité 80170)

incluant le taux de l'association sectorielle

3,961 % du taux horaire, des vacances, et des avantages imposables.

Le salaire hebdomadaire maximum admissible est de 1 390,49 \$.

Fonds des services de santé du Québec

La cotisation varie selon la masse salariale entre 2,50 % et 4,26 %.

1. Depuis le 1^{er} mai 2016, le coût des avantages sociaux des programmes gouvernementaux de la carte des taux horaires recommandés par la CMEQ ne tient plus compte des gains maximums admissibles.

Adaptez vos coûts d'équipement, vos frais généraux et votre profit à votre situation personnelle

A

Comment calculer votre coût d'équipement?

Le coût d'équipement comprend les frais du ou des véhicules ainsi que les frais d'équipements et d'outillage de base

Amortissement du véhicule	8 690 \$ / an	TOTAL 17 840\$	Temps d'utilisation 1 920 heures / an (48 semaines de 40 heures)	Frais du véhicule pour 1 heure 9,29 \$
Coût d'achat : 43 450 \$ amortis linéairement sur 5 ans, soit 8 690 \$ par année				
Entretien	1 140 \$ / an			
Assurances et immatriculation	1 370 \$ / an			
Réparations	1 140 \$ / an			
Essence	5 500 \$ / an			
20 L / 100 km au coût de 1,10 \$ / L pour une consommation de 5 000 litres				
Amortissement des équipements et de l'outillage de base.	2 575 \$ / an	TOTAL 3 715 \$	Temps d'utilisation 1 920 heures / an (48 semaines de 40 heures)	Frais des équipements et de l'outillage de base pour 1 heure 1,93 \$
Coût d'achat : 20 600 \$ amortis linéairement sur 8 ans, soit 2 575 \$ par année				
Réparations	1 140 \$ / an			

B

Comment calculer vos coûts généraux?

Ces dépenses varient d'une entreprise à l'autre; elles englobent les salaires de la direction et du personnel de bureau, le loyer, la téléphonie, Internet, les frais légaux et services professionnels, le chauffage, l'électricité, les assurances, les taxes, les mauvaises créances, etc.

On considère que ces dépenses représentent **25 % du coût de main-d'œuvre et du coût d'équipement**.
Exemple pour un maître électricien du secteur génie civil et voirie :

Frais généraux	18,18 \$ / heure
25 % du taux horaire avant frais généraux (72,73 \$) soit 18,18 \$	

C

Comment calculer votre profit?

Dans les taux horaires recommandés par la CMEQ, le profit proposé est de 10%.
Exemple pour un maître électricien du secteur génie civil et voirie :

Profit	10,10 \$ / heure
10 % du taux horaire recommandé qui est de 101,01 \$	

Pour des renseignements supplémentaires,
veuillez communiquer avec
la Direction des finances et de l'administration
au 514 738-2184 ou au 1 800 361-9061
5925, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3W 3C9

Vous pouvez vous procurer ce dépliant
sur le site de la CMEQ au www.cmeq.org
sous la rubrique Protection du public

